



DELIB 19-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 28 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 24/06/2024

Date d'affichage : 24/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Absents : Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards : M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DM n°1 BUDGET ASSAINISSEMENT REVERSEMENT SUBVENTION Agence de l'Eau Adour Garonne**

M. le Maire explique au Conseil qu'afin de pouvoir reverser la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne suite aux conventions signées entre les administrés et la commune il convient de faire une DM : des écritures spécifiques pour chaque opération sont à réalisées.

Il rappelle aux membres du Conseil l'octroi de subvention pour les administrés ayant signé une convention avec la mairie, à hauteur de 50% du devis initial réceptionné avec la convention.

Il rappelle qu'afin de pouvoir demander les subventions chaque administré conventionné doit faire les travaux, une fois les travaux réalisés il convient de prendre rdv en mairie pour un contrôle de conformité des travaux effectués et remettre ladite facture avec un RIB en mairie.

Une fois l'ensemble de ces documents fournis, la commune demande à l'Agence de l'eau Adour Garonne pour chaque dossier conventionné, il faut prévoir un délai de 3 mois environ entre la demande et le reversement à la commune par l'agence de l'eau.

Une fois la subvention réceptionnée, le conseil municipal devra faire une DM car chaque projet de réhabilitation fait l'objet d'une imputation comptable spécifique avec un montant spécifique.

DM n°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 32521		
Imputation	Dépenses / Recettes	Montant HT
2315	Dépenses	-36 054.58€
458101	Dépenses	3 750.00€
458102	Dépenses	3 175.00€
458103	Dépenses	1 250.00€
458104	Dépenses	358.18€
458105	Dépenses	500.00€
458106	Dépenses	3 507.50€
458107	Dépenses	650.00€
458108	Dépenses	2 957.50€
458109	Dépenses	2 250.00€
458110	Dépenses	6 275.00€
458111	Dépenses	1 500.00€
458112	Dépenses	1 066.50€
458113	Dépenses	1 066.50€
458114	Dépenses	1 067.00€
458115	Dépenses	500.00€
458116	Dépenses	744.00€
458117	Dépenses	500.00€
458118	Dépenses	744.00€
458119	Dépenses	2 100.00€
458120	Dépenses	2 093.40€
131	Recettes	-36 054.58€
458201	Recettes	3 750.00€
458202	Recettes	3 175.00€
458203	Recettes	1 250.00€
458204	Recettes	358.18€
458205	Recettes	500.00€
458206	Recettes	3 507.50€
458207	Recettes	650.00€
458208	Recettes	2 957.50€
458209	Recettes	2 250.00€
458210	Recettes	6 275.00€
458211	Recettes	1 500.00€
458212	Recettes	1 066.50€
458213	Recettes	1 066.50€
458214	Recettes	1 067.00€
458215	Recettes	500.00€
458216	Recettes	744.00€
458217	Recettes	500.00€
458218	Recettes	744.00€
458219	Recettes	2 100.00€
458220	Recettes	2 093.40€
TOTAL DEPENSES		0.00€
TOTAL RECETTES		0.00€

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Manuel GONCALVES

